

**ARRÊTÉ DU MAIRE N°T037-2024****Portant réglementation temporaire d'occupation du domaine public,  
12 rue César Geoffray, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

*Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales,

*Vu* le Code de la Voirie Routière,

*Vu* le Code Pénal,

*Vu* la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

*Vu* le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

*Vu* la demande en date du 27 mars 2024 de la société HALIS PEINTURE, pour des travaux de rejointement d'une façade en pierre,

*Vu* l'état des lieux,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer l'occupation du domaine public,

**ARRETE**

ARTICLE 1 : La mise en place d'un échafaudage le long de la façade du n° 12 rue César Geoffray est autorisée.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable à partir du mardi 02 avril 2024 de 08h à 17h pour une durée de 30 jours.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : La société HALIS PEINTURE est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier. Une signalisation particulière sera mise en place pour les piétons, un filet de protection devra être installé ainsi que des lumières de chantier pour la nuit.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, la société HALIS PEINTURE, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à la société HALIS PEINTURE

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 28 mars 2024

le Maire,  
Arnaud SAVOIE

Affiché le :

28/03/24

